

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 MARS 2025

Objet :

**Centre d'apprentissage
BTP CFA Aude**

Demande de subvention

N° : D-2025 – 03 - 05 – 03

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Bernard GUERRERE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention du Centre de formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui accueille cette année scolaire 8 jeunes Léspignanais.

Cette subvention s'élève à 50 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 25 € / élève apprenti, soit au total 250 €

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte, à l'unanimité des présents + 6 procurations, le versement d'une subvention de 250 € au Centre de Formation d'apprentis du Bâtiment de Lézignan Corbières qui forme 8 jeunes Léspignanais.

Dit que cette somme sera prévue et prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **- 7 MARS 2025**
Et publication ou notification
Du **- 7 MARS 2025**
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,



 

Jean-François GUIBBERT

Jean-François GUIBBERT